

## Assurance Chiens-Chats KOZOO

Document d'information sur le produit d'assurance

KOZOO, société de courtage en assurances, SAS au capital de 20 000 euros enregistrée au RCS de la Rochelle sous le numéro 883008658 et immatriculée auprès de l'ORIAS sous le numéro 20003834  
Siège social : 10-14 rue Jean Perrin Les Minimes 17000 - La Rochelle.  
L'Équité, Société anonyme au capital de 26 469 320 euros  
Entreprise régie par le Code des assurances - 572 084 697 RCS Paris  
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris  
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

**Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques.**

**Toutes les informations complètes sur ce produit sont fournies dans les documents contractuels et précontractuels.**

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce produit est un contrat d'assurance qui a pour objectif de garantir le remboursement des frais médicaux et chirurgicaux suite à un accident corporel et/ou une maladie subi(e)s par l'animal (chiens-chats) appartenant à l'Assuré.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

**Les garanties sont soumises à un taux de remboursement et des plafonds déterminés en fonction de la formule choisie.**

#### LES GARANTIES SYSTÉMATIQUEMENT PRÉVUES

✓ Remboursement des frais vétérinaires consécutifs à un accident corporel et/ou une maladie

Les frais de prévention.  
Ils peuvent être pris en charge en fonction de la formule souscrite.

Les garanties précédées d'une coche verte ✓ sont systématiquement prévues au contrat



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les animaux faisant partie d'une meute
- ✗ Les animaux faisant l'objet d'une quelconque activité commerciale
- ✗ Les animaux utilisés à des fins professionnelles



#### Y-a-t-il des exclusions à la couverture ?

##### PRINCIPALES EXCLUSIONS :

- ! Le fait intentionnel du souscripteur
- ! Les maladies ou accidents dont les premiers symptômes sont survenus avant le jour de la souscription ou pendant le délai de carence et leurs conséquences sur la santé de l'animal postérieures à la souscription du contrat
- ! Toute intervention qui n'est pas pratiquée par un vétérinaire régulièrement inscrit à l'Ordre des Vétérinaires
- ! Les frais exposés par les maladies qui auraient pu être évitées si les vaccins préventifs requis avaient été faits

##### PRINCIPALES RESTRICTIONS :

- ! Une somme restera à la charge de l'assuré en cas d'accident corporel et/ou maladie en fonction de la formule choisie
- ! L'animal doit être âgé de plus de 3 mois et de moins de 8 ans le jour de la souscription
- ! L'animal doit être à jour de ses vaccinations le jour de la souscription et pendant la période d'assurance



## Où suis-je couvert ?

Les garanties du contrat s'appliquent pour des frais vétérinaires engagés en France Métropolitaine.



## Quelles sont mes obligations ?

### **SOUS PEINE DE NULLITÉ DU CONTRAT D'ASSURANCE OU DE NON GARANTIE :**

#### **À la souscription du contrat :**

- Répondre exactement aux questions posées par l'assureur, notamment dans le formulaire de déclaration du risque lui permettant d'apprécier les risques qu'il prend en charge.
- Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur.
- Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

#### **En cours de contrat :**

- Déclarer dans les 15 jours toutes circonstances nouvelles modifiant les déclarations faites lors de la souscription et qui aurait pour effet de les rendre inexacts ou caduques.
- Régler la cotisation (ou la fraction de cotisation) aux dates indiquées au contrat.

#### **En cas de sinistre :**

- Déclarer tout sinistre de nature à mettre en jeu l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre.
- Renseigner le formulaire en ligne « Demande de remboursement » et y attacher numériquement la facture (ainsi que tout autre justificatif le cas échéant) du vétérinaire sur laquelle il aura préalablement mentionné la pathologie traitée et la date des premiers symptômes.
- Transmettre tous les documents demandés par l'assureur et soumettre l'animal à tous les examens et expertises qu'il demandera.
- Informer l'assureur des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que de tout remboursement que vous pourriez recevoir au titre d'un sinistre.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables d'avance mensuellement aux dates indiquées dans le contrat. Les paiements s'effectuent exclusivement par prélèvement automatique.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat prend effet à la date indiquée à la demande d'adhésion sous réserve de l'encaissement effectif de la première cotisation.

Les garanties prennent effet après l'expiration des délais de carence suivants décomptés à partir de la date d'effet du contrat d'assurance :

- **2 jours** pour les frais de soins et frais chirurgicaux suite à un accident ainsi que pour le forfait prévention ;
- **45 jours** pour les frais de soins suite à une maladie ;
- **180 jours** pour :
  - la chirurgie liée à une maladie ;
  - les ruptures de ligaments croisés ;
  - les problèmes des glandes lacrymales et des paupières.

Il est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle automatiquement chaque année sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixées au contrat.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation peut être demandée depuis le site [www.kozoo.eu](http://www.kozoo.eu) à [contact@kozoo.eu](mailto:contact@kozoo.eu) dans les cas et conditions prévus au contrat.

Si le contrat couvre le souscripteur en tant que personne physique en dehors de toutes activités professionnelles, la résiliation peut aussi être demandée chaque année lors du renouvellement du contrat, dans les vingt jours suivant l'envoi de l'avis d'échéance.